

**Rapport cadre pour l'actualisation du PRMD / Annexe 1¹ / Dispositif 2²
Annexe à la carte « Voiries structurantes d'agglomération éligibles à la
réalisation de voies réservées multimodales »**

Liste indicative des tronçons prioritaires à aménager :

Axe	Tronçon prioritaire à aménager
A1	a. La Courneuve → Tunnel du Landy b. 700m en amont du Boulevard Périphérique → Boulevard Périphérique
A3	A86 – Boulevard Périphérique
A6	A 86 → Paris
A10	Les Ulis → Massy
A12	N12 → A13
N104	Val d'Orge → Evry
N118	Saclay – Vélizy – Pont de Sévres

¹ « Partage multimodal de la voirie en faveur des transports collectifs »

² « Soutien aux réalisations de voies réservées sur voiries structurantes d'agglomération (VSA) »

Voiries structurantes d'agglomération éligibles à la réalisation de voies réservées multimodales

